

AVIS DE CONCESSION



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

M. Joel DUQUENOY - Président
2 rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE
Tél : 03 74 18 20 00 - mël : correspondre@aws-france.com
web : <https://www.ca-pso.fr/>
SIRET 20006903700014

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :
Services généraux des administrations publiques;

OBJET : DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS COLLECTIFS, RÉGULIERS URBAINS, NON URBAINS, SCOLAIRES ET À LA DEMANDE

Référence acheteur : 2023-34

Type de marché : Services

Procédure : Procédure restreinte

Code NUTS : FRE

Lieu principal de prestation : 2 rue Albert Camus 62968 LONGUENESSE

DURÉE DE LA CONCESSION : à compter du 01/09/24 Jusqu'au 31/12/29

DESCRIPTION : Le contrat aura pour objet la délégation de la gestion du service public de transports collectifs, réguliers urbains, non urbains, scolaires et à la demande sur le territoire de la communauté d'agglomération du Pays de St-Omer.

Il sera d'une durée de 5 ans et 4 mois à compter du 1^{er} septembre 2024. Il est passé en application de la 3^e partie du code de la commande publique et des articles L. 1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du CGCT.

Les investissements sont réalisés par l'autorité délégante et mis à disposition du futur délégataire. Ce dernier sera rémunéré par une contribution financière forfaitaire versée par l'autorité délégante en contrepartie des sujétions tarifaires et de service public imposés et par une compensation tarifaire en fonction des voyages gratuits (scolaires). Le portage des investissements fera l'objet d'une option dans laquelle l'autorité délégante finance les investissements via des subventions d'équipements et le délégataire réalise les investissements.

Classification CPV :

Principale : 60112000 - Services de transport routier public

Valeur estimé hors TVA : 34 000 000,00 euros

DÉLÉGATION

Conditions relatives au contrat

Conditions d'exécution de la concession :

Le candidat ou le groupement de candidat retenu devra s'engager à créer une société dédiée ayant pour seul objet l'exécution du contrat de délégation de service public.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Habilitation à exercer l'activité professionnelle , y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions :

1) lettre de candidature précisant l'identité du candidat et l'objet de sa candidature, datée et signée d'une personne ayant autorité pour engager la société candidate ou le groupement de sociétés candidates ainsi que, le cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses co-traitants (ou formulaire DC1), 2) déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de participation à la procédure prévue aux articles L3123-1 à L3123-6 du code de la commande publique, 3) s'il est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements justifiant l'habilitation à poursuivre son activité, 4) certificats délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant du respect des obligations prévues à l'article L3123-2 du code de la commande publique, 5) attestation ou justificatif du respect de l'obligation définie aux articles L5212-1 et suivants du code du travail.

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

1) extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (modèle K bis) ou équivalent étranger. 2) mémoire synthétique présentant l'entreprise (ou les entreprises membres du groupement), explicitant l'organisation du candidat, les moyens humains, les capacités techniques, commerciales et financières dans le domaine des transports publics, et les perspectives de développement, soit notamment : forme juridique, date de création, montant et composition du capital social, liste des principaux actionnaires (détenant plus de 10 % du capital), numéro RCS et numéro d'identification SIRET. 3) bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices. 4) déclaration sur l'honneur attestant que les renseignements et documents relatifs à ses capacités économiques et financières sont exacts.

Les sociétés en formation ou nouvellement créées produiront tous les éléments dont elles disposent pour établir leur capacité économique et financière.

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

1) licence communautaire ou intérieure attestant de l'inscription au registre national des entreprises de transport routier de voyageurs, ou équivalent (cf. rubrique III.2.1). 2) déclaration sur l'honneur du dirigeant de l'entreprise mentionnant qu'il n'a pas fait l'objet de condamnations visées au titre des conditions d'honorabilité professionnelle. 3) attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle en

cours de validité pour l'activité objet de la délégation 4) références détaillées en matière de transports de personnes. 5) déclaration sur l'honneur de chaque entreprise attestant que les renseignements et documents relatifs à ses capacités techniques et professionnelles sont exacts.

En cas de groupement ou de sous-traitance partielle, devront être clairement précisés l'identité, le rôle et la complémentarité de chaque membre du groupement et/ou des sous-traitants dans le cadre du projet. - Chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des éléments demandés aux rubriques III.1.1 à III.1.3, excepté la lettre de candidature conjointe.

Les sociétés en formation ou nouvellement créées produiront tous les éléments dont elles disposent pour établir leur capacité technique et professionnelle

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :

Prestation réservée à la profession de transporteur public routier prévue par le code des transports, le décret n° 85-891 du 16 août 1985 modifié et le règlement communautaire 1071/2009

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

Remise des candidatures : 05/09/23 à 17h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Renseignements complémentaires :

Le périmètre des services délégués comprend la gestion et l'exploitation du réseau de transports collectifs : lignes régulières commerciales, scolaires, transport à la demande et des personnes à mobilité réduite dans le ressort territorial de la CAPSO, ainsi que l'entretien-maintenance des biens nécessaires à l'exploitation. En 2022, les lignes régulières urbaines et le TAD représentent 1.041.813 km commerciaux annuels, dont 266.948 km de TAD et dont 10 lignes scolaires urbaines pour 24.700 km annuels (8 cars de 55 places). La fréquentation est de 536.683 voyages en 2022, dont 3,2% pour le TAD. Les effectifs sont de 48,76 ETP au global, pour un parc de 20 véhicules. En outre, le transport scolaire compte 92 lignes pour 490.465 km totaux aujourd'hui organisés en 9 lots de marchés publics. Une option est envisagée sur l'intégration de ces services de transport scolaire dans le périmètre de la future délégation de service public.

L'autorité délégante envisage de mettre à disposition des candidats un terrain pour l'implantation d'un dépôt.

Plusieurs options seront prévues : Intégration des transports scolaires dans le périmètre de la délégation, la desserte des territoires limitrophes, application MaaS, réalisation des investissements par le délégataire via subventions d'équipements ; d'autres options pourront être envisagées durant la consultation.

Les candidats transmettront un dossier de candidature comportant l'ensemble des éléments listés à la rubrique condition de participation du présent avis, en format dématérialisé par voie électronique, via le profil d'acheteur exclusivement. Les dossiers doivent parvenir avant la date et l'heure limite. Aucun format électronique n'est préconisé, mais les candidats utiliseront un format largement répandu. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats. Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle. Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur candidature sur clé usb ou sur papier, dans les mêmes conditions de délai que la candidature principale. L'envoi de la copie de sauvegarde de l'offre doit comporter la mention «Ne pas ouvrir-copie de sauvegarde de la candidature pour la DSP Transports». Elle ne sera ouverte qu'en cas d'impossibilité d'ouvrir l'offre principale transmise via le profil d'acheteur. La transmission de la candidature principale sur un support physique électronique (cd-rom, clé usb...) n'est pas autorisée, seule la copie de sauvegarde de la candidature principale déposée via le profil d'acheteur peut être transmise sur ce type de support. Les candidats seront agréés par la commission de délégation de service public à partir des critères suivants : - garanties professionnelles et financières, - respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue à l'article L. 5212-1 et suivants du code du travail, - aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Le dossier de consultation, exposant notamment les critères d'attribution du contrat, sera adressé aux candidats agréés, qui seront invités à remettre une offre. La commission de DSP sera appelée à donner son avis sur les offres remises. Sur la base de cet avis, le Président pourra engager des négociations, à l'issue desquelles il proposera au conseil communautaire le choix d'un candidat sur la base des critères d'attribution, ainsi que l'approbation du contrat.

Il s'agit d'un marché périodique : NON

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER - 2 rue Albert Camus - 62968 LONGUENESSE

Tél : 03 74 18 20 00 - mël : correspondre@aws-france.com

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE, 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, BP 2039, 59014 Lille Cedex, Tél : 03 59 54 23 42 - Fax : 03 59 54 24 45, mël : greffe.ta-lille@juradm.fr web : www.telerecours.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Envoi à la publication le : 17/07/23

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 17/07/23

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.agysoft.marches-publics.info>